

Création d'un poste de délégué à l'énergie

Motion de la commission de l'énergie

Développement :

Un coup d'accélérateur est nécessaire pour satisfaire la mise en application de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Celle-ci a été déclinée par le canton dans son plan climat, et la concrétisation de celui-ci repose sur la mise en œuvre d'un plan communal des énergies pour chaque commune.

C'est à l'issue d'une réunion interpartis entre membres de notre Conseil général, que des demandes ont été émises à la Commission de l'énergie, afin d'accélérer la mise en œuvre du plan communal des énergies.

L'objet de la première demande était la création d'un poste de délégué à l'énergie.

En effet, la mise en œuvre de notre plan est conséquente, elle implique :

- Plusieurs thèmes de l'énergie qui suscitent chacun des actions différentes.
- Des conduites de projet (incitations, coordination des différents acteurs, suivi, évaluations, rapports de projet).
- Le maintien de contacts privilégiés avec des acteurs de la transition énergétique, qui peuvent être des représentants d'entités autant publiques (communes voisines, canton, confédération), que privées (bureaux de conseil).
- Une personne capable d'avoir une vue d'ensemble suffisante de l'ensemble des problématiques énergétiques qui puisse aider à faire les bons choix.
- Une antenne pour tenir informer les conseillers communaux et généraux, ainsi que la population (sur les projets de la Commune, les possibilités de subventions), et pour orienter des demandes d'habitants au moyen une liste d'acteurs énergétiques de la Commune.
- Une personne attachée au dicastère de l'énergie avec un rôle transversal au sein de la Commune, et qui soit en lien avec tous les dicastères.

Si nous n'accélérons pas la mise en œuvre de notre plan communal des énergies, nous ne pourrons pas répondre à nos engagements pour la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Motion :

Par conséquent, via une motion en termes généraux, la commission de l'énergie demande au Conseil communal :

D'étudier la création d'un poste de délégué à l'énergie.

Le but est de mettre en œuvre le plan communal des énergies, d'en suivre tous les projets, de les comprendre, de saisir les opportunités qui facilitent leur mise en œuvre, et d'en informer tous les acteurs.

La commission ne veut pas imposer la manière de faire au Conseil communal, mais dépose cette motion pour donner les moyens nécessaires, de réussite, à la Commune.